

E' Labets ?

Bulletin d'information et de liaison de la commune de Lucmau

N° 62 Juin 2020

Ipins



Le mot du Maire

Chers Lucmalaises et Lucmalais,

Le dimanche 15 mars 2020, vous vous êtes prononcés en élisant la liste entière, je vous en remercie beaucoup. Le dimanche 24 mai dernier, le conseil municipal m'a élu comme Maire de notre beau village pour les six prochaines années.

Je mesure l'importance de cette mission et la responsabilité qui m'incombe pour ce mandat. Je voudrais vous dire que je me réjouis de cette nomination.

Je souhaite que tous mes conseillers et adjoints travaillent en équipe responsable, pour le bien de la commune.

Je souhaite aussi que cette équipe, en partie renouvelée, soit intégrée, motivée, disponible et à l'écoute de tous les habitants. Je pense qu'elle est consciente de la tâche qui lui est confiée grâce à vos voix. Il nous reste donc à nous mettre au travail dans l'intérêt du village.

Nous continuerons à faire de Lucmau une commune où il fait bon vivre.

Je conclurai en disant que la confiance des Lucmalaises et des Lucmalais se mérite, mais surtout elle se respecte.

Merci à tous.

Le Maire, Michel ESTENAVES.

Sur la photo, au premier rang, de gauche à droite : Maryse BANQUET-RENARD , 2ème adjointe. Pierrette DAUZAN-JOLY , 3ème adjointe. Michel ESTENAVES, Maire. Jean-Luc LANNELUC, 1^{er} adjoint. Patricia BARJOU, François-Xavier BUREAU, Conseillers Municipaux. Au deuxième rang de gauche à droite : Isabelle BELLOC, Secrétaire de Mairie, Dominique TASTES, Magalie PAPONNEAU, Delphine HERNANDEZ, Laurent GUILLAUME et Christian TOUCHÉ, Conseillers Municipaux.

Commissions Communales

Bâtiments communaux	Michel ESTENAVES, Dominique TASTES, Laurent GUILLAUME, Xavier BUREAU.
Voirie	Michel ESTENAVES, Dominique TASTES, Xavier BUREAU.
Urbanisme	Jean-Luc LANNELUC, Maryse BANQUET-RENARD, Pierrette DAUZAN-JOLY, Patricia BARJOU, Xavier BUREAU.
Affaires scolaires	Pierrette DAUZAN-JOLY, Patricia BARJOU, Delphine HERNANDEZ, Magalie PAPONNEAU
Fêtes et associations	Patricia BARJOU, Jean-Luc LANNELUC, Christian TOUCHÉ, Magalie PAPONNEAU, Laurent GUILLAUME, Pierrette DAUZAN-JOLY
Finance et Budget	Jean-Luc LANNELUC, Maryse BANQUET-RENARD, Delphine HERNANDEZ.
Location salle des fêtes, gîte communal et matériel	Jean-Luc LANNELUC, Pierrette DAUZAN-JOLY, Patricia BARJOU.
Communication	Magalie PAPONNEAU, Xavier BUREAU, Pierrette DAUZAN-JOLY
Aide sociale	<u>Conseillers</u> : Pierrette DAUZAN-JOLY, Christian TOUCHÉ, Patricia BARJOU, Delphine HERNANDEZ. <u>Hors Conseillers</u> : Danièle CANDAU, Francis MOUGNERES, Chantal MUSSOTTE, Michelle BUREAU.
Conseillers techniques	<u>Conseillers</u> : Michel ESTENAVES, Christian TOUCHÉ, Dominique TASTES. <u>Hors conseillers</u> : Claude RAMONT (Coco), Gérard BANQUET. <u>Association DFCI</u> : Jean-Claude CANDAU
Appels d'offres	<u>Titulaires</u> : Michel ESTENAVES, Jean-Luc LANNELUC, Maryse BANQUET-RENARD, Patricia BARJOU. <u>Suppléants</u> : Dominique TASTES, Xavier BUREAU, Christian TOUCHÉ.

Délégués Syndicats intercommunaux

R.P.I.	Maryse BANQUET-RENARD (présidente sortante), Patricia BARJOU, Delphine HERNANDEZ, Pierrette DAUZAN-JOLY.
Sivos (transport scolaire)	Pierrette DAUZAN-JOLY, Magalie PAPONNEAU,
Electrification	Jean-Luc LANNELUC, Xavier BUREAU
Eau et Assainissement	Jean-Luc LANNELUC, Laurent GUILLAUME, Xavier BUREAU.
SPANC (assainissement non collectif)	Christian TOUCHÉ
SICTOM (ordures ménagères)	Christian TOUCHÉ
Parc Naturel	Jean-Luc LANNELUC, Xavier BUREAU
Sécurité routière	Dominique TASTES et Laurent GUILLAUME
Défense (armée)	Laurent GUILLAUME et Xavier BUREAU
Gironde Ressources	Jean-Luc LANNELUC
Impôts (C.C.I.D.)	Michel ESTENAVES

La préfecture rappelle l'interdiction absolue de brûler ses déchets verts.
 50 kilos de végétaux brûlés dégagent autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui roule pendant 13000 kilomètres. **brûler ses déchets verts expose à une amende de 450 euros.**

Arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non-exhaustive), **ne peuvent être exécutés que** : Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30. Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. La sanction encourue est une amende de 3e classe (de 68€ à 450 €).

Les nuisances sonores provenant, par exemple, d'équipements diffusant de la musique amplifiée peuvent être sanctionnées de la même façon en cas de plainte du voisinage. A partir de 22h00 ces émissions sonores sont considérées comme du tapage nocturne. Il est recommandé de prévenir votre voisinage et de vous entendre avec celui-ci, pour toute organisation de festivités pouvant engendrer des troubles de voisinage.

Lors des inondations causées par les exceptionnelles précipitations survenues les 10 et 11 mai, 13 maisons de notre commune ont été touchées et ont subi des dégradations plus ou moins sévères.

Le chemin du Grand Bourdieu s'est effondré au niveau du pont de Toumas, le fossé s'étant transformé en torrent furieux emportant sur son passage de grands pans de ses berges et déracinant des arbres pourtant en place depuis des décennies.

Le Maire a demandé à l'Etat, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui pourra permettre à la commune de bénéficier d'aides techniques et financières ainsi qu'aux particuliers touchés par des sinistres de faire jouer leur garanties prévues dans ce cas.

C'est une commission interministérielle qui statue sur la demande (ministères de l'Intérieur, de l'Économie et des finances, de l'action et des comptes publics). Après avis de la commission, la décision est prise par arrêté interministériel publié au Journal Officiel. Le délai d'instruction des demandes est de plusieurs mois.

A partir du 8 juin, le SIVOM du Sauternais, à la demande du Maire, procédera au curage des fossés communaux

COMITÉ DES FÊTES

Suite à l'assemblée générale du vendredi 13 mars 2020, un nouveau bureau a été élu.

Président d'Honneur : Michel Estenaves

Présidente : Patricia Barjou

Vice-Présidents : Sébastien Sessac et Jean-Luc Lanneluc

Secrétaire : Marie Lanneluc

Secrétaire Adjointe : Marie-Laure Meyer

Trésorière : Chantal Coldeboeuf

Trésorier Adjoint : Yevhen Melnyk

Membres : Alexandre Bacquey, Maryse Banquet-Renard, Sylvie Banquet, Guillaume Barjou, Jérémy Coldeboeuf, Dominique Labecot, Audrey Sarrazy
Nous profitons de ce message pour annoncer que les différentes manifestations prévues cette année (le ball trap, la fête de la musique et la fête locale) n'auront pas lieu, en raison de la crise sanitaire actuelle. Nous nous en

excusons, mais la santé de tous est primordiale pour nous. Nous reviendrons vers vous dès que possible pour un nouveau programme des manifestations.

Nous nous retrouverons l'année prochaine pour de plus folles aventures.

Lors des manifestations, nous accueillons à bras ouverts toutes les personnes prêtes à venir nous donner un coup de main.

Horaires d'ouverture de la Mairie de LUCMAU

☎ 05 56 65 22 65

Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 15h à 18h30

Le mercredi de 8h30 à 12h30

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

Permanence du Maire ou des adjoints :
Les samedis pairs de 10h00 à 12h00

ou sur rendez-vous en appelant : 06 24 38 18 44,
06 47 39 95 59 ou 06 89 85 68 58

Ouverture de la bibliothèque

Ces mêmes samedis pairs de 10h à 12h

Modalités de location de la

Salle des Fêtes

Hors commune : 150 €

Commune : 80 €

Associations : 40 €

Caution : 400 €

Attestation d'assurance R.C. Obligatoire

Tarifs 2020 (week-end)

Plus de renseignements... S'adresser à la Mairie ou à
Mme Pierrette DAUZAN

PRÊT DE TABLES ET DE BANCS

Dorénavant, le prêt de tables et de bancs sera réglementé. Un formulaire sera rempli par la commune et signé par le bénéficiaire du prêt. Ce formulaire comportera le nombre et les numéros des mobiliers et sera signé par les deux parties. Une caution de **200 euros** sera exigée et restituée lors du retour des articles prêtés.

État Civil

Mariage : Olivier MALVAT et
Joëlle DUBEDAT le 29 Février 2020

Naissance : Tessa RIVALANT-
DRUART née à Langon le 9 mai 2020

Voir le flyer distribué avec votre E'labets

P A N N E A U P O C K E T

« Ma commune dans la poche »

Sur votre smartphone

Soyez

ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ

Pour toujours, mieux vaut vous informer et vous alerter. La Mairie s'est équipée de l'application « PanneauPocket ».

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la Mairie sont toujours dans votre poche !
Où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Téléchargez Gratuitement sur Google Play ou
sur l'App Store

LIBRE EXPRESSION

e'labets ?

Envoyez vos textes à : elabets@gmx.fr
déposez les à la Mairie de Lucmau ou
appelez Xavier au 06 33 95 52 30

Le Cercle de la Concorde

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi et Dimanche :

10h00 à 13h00

Vendredi et Samedi :

10h-13h / 18h-21h

Fermé le Mercredi

L'association du Cercle de la Concorde remercie **Hélène**, qui pendant toute la durée du confinement, a ouvert tous les jours, permettant ainsi d'approvisionner la clientèle dans le respect des règles d'hygiène. Merci d'avance, aux Lucmalaises et Lucmalais de continuer à faire travailler le Cercle et de contribuer à faire vivre notre association.

Bar - Billard

et aussi, rayon épicerie,
Produits frais, dépôt de pain.

Croquettes pour chiens et chats

Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin

(Sauf si un jour férié tombe le lundi, le mardi ou le mercredi : ramassage le jeudi)

Association des amis de l'église Saint André

L'association remercie les adhérents qui ont payé leur cotisation pour 2020 (10€) et informe ceux qui n'ont pas été en mesure de le faire, qu'ils peuvent la déposer en Mairie ou chez MC BORDESSOULLES **Un grand merci pour votre soutien**

Retrouvez votre **E'labets** et bien d'autres renseignements,

sur votre nouveau site : www.lucmau.fr